

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Août 2023

Assemblée générale du 9 Février 2024

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR
V. G. A.**

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR

V.G.A.

8, avenue du Nord

94100 SAINT-MAUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2023

À l'assemblée générale de l'association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le caractère estimatif des contributions volontaires en nature (Bénévolat) et déclaratif des mises à disposition ainsi qu'explicité dans la note 5.2 de l'Annexe des comptes;
- Les régularisations opérées sur les fonds propres ainsi qu'explicité dans la note 3.4 de l'Annexe des comptes;
- La modification des calculs de la provision pour indemnités de fin de carrière ainsi qu'explicité dans la note 2 de l'Annexe des comptes rubrique « Engagements de retraite ».

Justification des appréciations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Votre association respecte notamment le principe de séparation des exercices.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les cotisations constatées d'avance.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des principes de calcul ainsi que la correcte application de ces principes.

Estimations comptables :

Votre association constitue des provisions pour risques et charges.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association et des justificatifs utilisés pour identifier les risques et charges concernés,
- Un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Fontenay sous-bois
Le 25 Janvier 2024
La commissaire aux comptes


Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

1. BILAN

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	751 523	412 013	339 510	406 652
Installations techniques, mat. et outillage indus.	27 496	12 462	15 034	2 861
Autres immobilisations corporelles	540 790	312 947	227 843	111 293
Immobilisations corporelles en cours	43 596		43 596	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	292 935		292 935	
Prêts	43 644		43 644	38 488
Autres immobilisations financières	2 300		2 300	2 300
Total I	1 702 264	737 422	964 862	561 594
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	358		358	485
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances cts., adhérs., usagers et cpt. Rattachés	1 500		1 500	
Autres créances	164 955		164 955	139 795
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				372 512
Disponibilités	3 395 649		3 395 649	3 286 980
Charges constatées d'avance	85 593		85 593	60 708
Total II	3 648 055		3 648 055	3 860 480
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 350 339	737 422	4 612 917	4 422 074
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	44 387	44 387
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	274 408	274 408
Autre		
Report à nouveau	1 567 242	1 292 945
Excédent ou déficit de l'exercice	(76 712)	258 023
Situation nette (sous total)	1 490 530	1 550 968
Fonds propres comptables		
Subventions d'investissement	102 242	121 412
Provisions réglementées		
Total I	1 911 567	1 991 175
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques	202 128	377 622
Provisions pour charges		
Total III	202 128	377 622
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92 703	106 858
Emprunts et dettes financières divers	1 400	(36 100)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 899	244 610
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	408 879	322 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 354	284 825
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 648 987	1 130 988
Total IV	2 499 222	2 053 277
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 612 917	4 422 074

2. COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	2 969 988	3 033 024
Ventes de biens et services		
Vente de biens	31 427	21 122
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	522 124	434 923
dont parrainages	17 525	11 200
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financiers		
Concours publics et subventions d'exploitation	980 405	1 059 961
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	19 514	29 093
Mécénats	241 015	99 231
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	87 378	107 372
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	281 677	387 843
Utilisation des fonds dédiés		298 819
Autres produits	2 464	35 509
Total (I)	5 135 992	5 506 899
Participations	10 943	3 874
Autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		150
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	10 943	4 024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	108 627	152 164
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 170	19 260
Reprises sur provisions et transferts de charges		49 846
Total (III)	127 797	221 270
Total des produits (I+II+III)	5 274 732	5 732 193
Solde débiteur = Déficit	76 712	
Total général	5 351 444	5 732 193
Achats de marchandises	35 228	29 790
Variation de stocks	127	45
Autres achats et charges externes	1 706 521	1 577 944
Aides financières	13 783	11 516
Impôts, taxes et versements assimilés	101 928	120 962
Salaires et traitements	2 161 891	1 922 640
Charges sociales	625 407	569 181

Dotations aux amortissements et aux dépréciations	99 494	105 253
Dotations aux provisions	121 951	290 008
Report en fonds dédiés		
Autres charges	407 262	682 122
Total (I)	5 273 592	5 309 460
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 141	1 307
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	1 141	1 307
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	76 711	163 404
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total (III)	76 711	163 404
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	5 351 444	5 474 170
Solde créditeur = Excédent		(258 023)
Total général	5 351 444	5 732 193

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

VIE AU GRAND AIR

SIRET : 788 336 949 00029 -APE : 9312 Z

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

ANNEXES

Au BILAN,

Avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2023 dont le total est de 4 612 917 euros.

Et au COMPTE DE RESULTAT,

De l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 5 351 444 euros et dégageant un déficit de -76 712 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

PRESENTATION DE LA VGA SAINT-MAUR

La VGA Saint-Maur est une association sportive (loi du 1er juillet 1901) reconnue d'utilité publique, membre de la Fédération française des Clubs Omnisports, subventionnée par la ville de Saint-Maur des Fossés, par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, par le Conseil régional Ile-de-France et par l'Agence Nationale du Sport.

Créée en 1919, elle propose la pratique de plus de 80 activités physiques et sportives au travers de ses 33 sections.

Elle couvre le sport loisir, le sport de compétition, le sport haut niveau et le sport santé (reconnue Maison Sport Santé en 2020).

Très impliquée dans le développement du sport pour tous les âges, la VGA Saint-Maur rayonne au niveau départemental, régional, national et international.

Elle est gérée par des bénévoles, assistés de salariés.

La VGA Saint-Maur est le 4^e club omnisports français au niveau des effectifs.

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

La durée de cet exercice est égale à 12 mois.
Pour cet exercice, le résultat déficitaire s'élève à **- 76 712 €**.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserve des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC 2018-06 modifié, du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ses règlements modificatifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- Bâtiments : 20 ans
- Bâtiments sur sol d'autrui : 10 ans
- Logiciel : 1 an
- Aménagements et installations : 6-8 et 10 ans
- Matériel de transport : 2-3 et 4 ans
- Matériel informatique et de bureau : 3-4 et 5 ans

L'amortissement économiquement justifié est celui de l'amortissement linéaire.

Immobilisations financières

Un changement de présentation a été opéré par la remontée des titres bancaires du poste VMP au poste immobilisations financières.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées pour leur valeur d'achat et dépréciées par provision si le cours le nécessite.

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque et charge est constatée lors de l'existence d'une charge future ou d'un risque éventuel.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées.
Leur valorisation et les méthodes utilisées sont décrites en 5.2

Engagements de retraite

Conformément à la loi et/ou la convention collective, l'entité doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés lors de leur départ en retraite.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionnée ci-dessous fait l'objet d'enregistrement comptable. Le montant a été estimé selon la méthode suivante :

- Indemnité prévue par la convention collective "Sport"
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.67%
- Taux d'évolution des salaires : 1%
- Taux de rotation moyen sur 3 ans : 0.00 %

Le montant total des IDR ainsi calculé est de 121 951 €.

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes

3. COMPLEMENTS D INFORMATION REALTIFS AU BILAN

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	167 028			167 028
Constructions sur sol d'autrui	584 495			584 495
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	17 803	9 693		27 496
Installations générales, agencements et divers	325 779	34 766		360 545
Matériel de transport	35 200	97 582		132 782
Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 429	19 035		47 463
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		43 596		43 596
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 158 734	204 671		1 363 405
Participations				
Autres titres immobilisés		292 935		292 935
Prêts et autres immobilisations financières	40 788	5 156		45 944
Total des immobilisations financières	40 788	298 091		338 879
TOTAL	1 199 522	502 762		1 702 284

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	130 556	8 692		139 247
Constructions sur sol d'autrui	214 316	58 450		272 766
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 201	3 262		12 462
Installations générales, agencements et divers	252 184	13 607		265 792
Matériel de transport	10 955	10 313		21 268
Mat de bureau et informatique, mobilier	20 716	5 171		25 887
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	637 928	99 494		737 422
TOTAL	637 928	99 494		737 422

3.2 Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances			
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	43 644		43 644
Autres immobilisations financières	2 300		2 300
Total de l'actif immobilisé	45 944		45 944
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 500	1 500	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 199	1 199	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	163 756	163 756	
Total de l'actif circulant	166 455	166 455	
Charges constatées d'avance	85 593	85 593	
TOTAL	297 992	252 048	45 944

Etat des dettes				
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	92 110	14 918	77 192	
Emprunts et dettes financières divers	594	594		
Fournisseurs et comptes rattachés	207 651	207 651		
Personnel et comptes rattachés	56 287	56 287		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	330 801	330 801		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 791	21 791		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	139 602	139 602		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	1 648 987	1 648 987		
TOTAL	2 497 823	2 420 631	77 192	

3.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

3.4 Variation des fonds propres associatifs

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	44 387				44 387
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	274 408				274 408
Report à nouveau	1 292 945	258 023	96 273*	80 000 *	1 567 241
Excédent ou déficit de l'exercice	258 023		-76 712	258 023	-76 712
Situation nette	1 869 763	258 023	19 561	338 023	1 809 324
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	121 412			19 170	102 242
Provisions réglementées					
TOTAL	1 991 175	258 023	19 561	357 193	1 911 566

*Ajustement des périodes antérieures

4. COMPLEMENTS D INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**4.1 – Provisions pour risques et charges**

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Prud'hommes	53 777			53 777
Risque social*	123 507		123 507	0
Fin de carrière	173 938	121 951**	173 938	121 951
Franchises URSSAF	26 400			26 400
TOTAL	377 622	121 951	297 445	202 8

*Pour le contrôle URSSAF : le contrôle étant maintenant terminé, les sommes réellement dues sont comptabilisées dans les dettes sociales.

** Changement de méthode

4.2 - Comptes De Régularisation

Charges constatées d'avance :	85 593 €
Produits constatés d'avance :	1 648 987 €
Charges à payer :	292 355 €
Dont :	
o Fournisseurs	209 137 €
o Personnel et Organismes sociaux :	83 219 €
Produits à recevoir :	113 110 €

4.3 -Résultat exceptionnel :

Les charges exceptionnelles d'un montant total de 76 711 euros sont composées principalement de :

- Contrôle URSSAF : 48 819 euros
- Amendes / contraventions : 3 649 euros
- Dons : 4 318 euros
- Autres opérations de gestion : 8 834 euros
- Charges sur exercice antérieur : 11 091 euros

Les produits exceptionnels d'un montant total de 127 797 euros sont composés principalement de :

- Chèques émis prescrits (plus d'un an) : 9 550 euros
- Reprise de provisions loyers : 78 667 euros
- Autres opérations de gestion : 20 410 euros
- Reprise subvention Investissement : 19 170 euros

4.4 -Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature. S'agissant d'une association à but non lucratif, tous les postes d'administration sont tenus par des bénévoles.

4.5 –Effectif moyen (équivalent temps plein)

	Au 31/08/2022	Au 31/08/2023
Personnel Administratif	12	13
Educateurs – entraîneurs (+ sportifs)	37	59
Total	49	72

4.6 -Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 12 750 euros TTC, sur la mission légale.

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

A ce chiffre il faut apporter les réserves nécessaires tenant notamment à la difficulté de connaître précisément, pour chaque section, le nombre d'heures passées par chaque bénévole pour aider la VGA. C'est pourquoi nous avons retenu des chiffres estimés raisonnables.

Valorisation de la mise à disposition des installations

La valorisation de cette contribution est estimée à 3 943 754.37 € par la commune pour cet exercice (cf feuille détails jointe).

5.1 – Engagements Financiers

A – Crédit- Bail

Néant

B – Autres Engagements

Nantissement de compte auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 37 500 €.

Cautions sociétés pour un montant de 46 054.90 € de CEGC.

5.2 Contributions volontaires

L'Association s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles. Ce bénévolat concerne des tâches administratives et également des fonctions d'encadrement sportif.

La VGA bénéficie également, à titre gratuit, de la jouissance de locaux mis à disposition par la commune de Saint Maur des Fossés.

L'Association n'a pas opté pour l'inscription de ces contributions en comptabilité.

Valorisation du bénévolat

Nature des tâches accomplies :

Premièrement, la valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspond à des tâches administratives, réunions, traitement du courrier, appels téléphoniques, gestion de site internet, relation avec les partenaires institutionnels (mairie, CG, fédération,) et commerciaux (sponsors).

Deuxièmement, cette valorisation correspond également à des fonctions d'encadrement sportif, d'accompagnateur, d'entraîneur sportif.

Evaluation du nombre de bénévoles :

La première série de tâches correspond aux fonctions des bénévoles dirigeants dont le nombre est variable selon les sections. Au minimum la section est dirigée par 5 personnes tandis que les sections les mieux encadrées ont une équipe dirigeante d'une dizaine de personnes. Au total le nombre de bénévoles dirigeants est de 188.

Pour ce qui est des fonctions liées directement à l'activité sportive nous estimons le nombre de bénévoles à 407 soit 11 personnes en moyenne par section.

Au total la VGA fonctionne grâce à l'apport de ses 595 bénévoles.

Temps consacré à ces tâches :

Chaque bénévole donne au minimum 4 heures de son temps par semaine sur 30 semaines à l'année sur une saison normale soit 71 400 heures de travail pour cette saison.

Valorisation :

Concernant la valorisation de chaque heure de bénévolat, en procédant par analogie, nous nous référons au salaire minimum conventionnel pour les employés du groupe 2 soit, pour un salarié travaillant au maximum 10 heures par semaine : 11.62 euros brut par heure.

Suivant cette méthode d'évaluation le montant de la valorisation comptable du bénévolat est de 829 668€ brut.

SERVICE
DES SPORTS**VGA SAINT MAUR**

Récapitulatif saison 2022/2023

VGA AIKIDO NOCQUET	12 304,09
VGA AIKIDO TAMURA	38 902,50
VGA ATHLÉTISME	97 046,25
VGA BASKET	360 734,09
VGA BOXE	109 226,25
VGA DANSE RYTHMIQUE	214 606,88
VGA E.P.I.S.	130 213,13
VGA ESCRIME	110 643,75
VGA FOOTBALL MASCULIN	164 850,00
VGA FOOTBALL FÉMININ	119 768,44
VGA GR	70 155,83
VGA GYMNASTIQUE	205 439,06
VGA HALTÉROPHILIE	160 204,22
VGA KARATÉ	79 038,75
VGA PENTATHLON MODERNE	37 483,95
VGA RUGBY	143 272,50
VGA SPORT HANDICAP	25 331,25
VGA SPORTS D'EAU	436 202,81
VGA TAI CHI CHUAN (BIEN-ÊTRE)	30 180,04
V.G.A. TENNIS	7 481,25
VGA /SMUS TENNIS DE TABLE	690 606,83
VGA /STELLA SPORTS BADMINTON	347 169,38
VGA MULTISPORTS BIEN-ÊTRE (SPORTS ÉVASION)	29 925,00
VGA VOLLEY	265 609,38
VGA YOGA	20 947,50
TOTAL VGA	3 943 754,37

12/01/2024

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes